

Formation des perfusionnistes et reconnaissance du métier

État des lieux en 2025

Mercredi 19 novembre 2025

Laurent Mathieu
mathieu.laurent@chu-bordeaux.fr

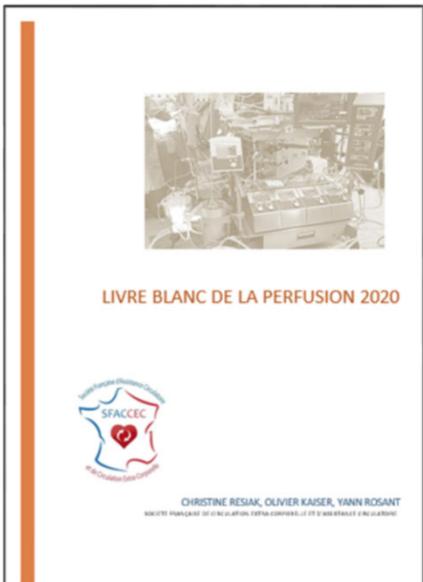
Président Syndicat National des Perfusionnistes



www.snperfu.fr

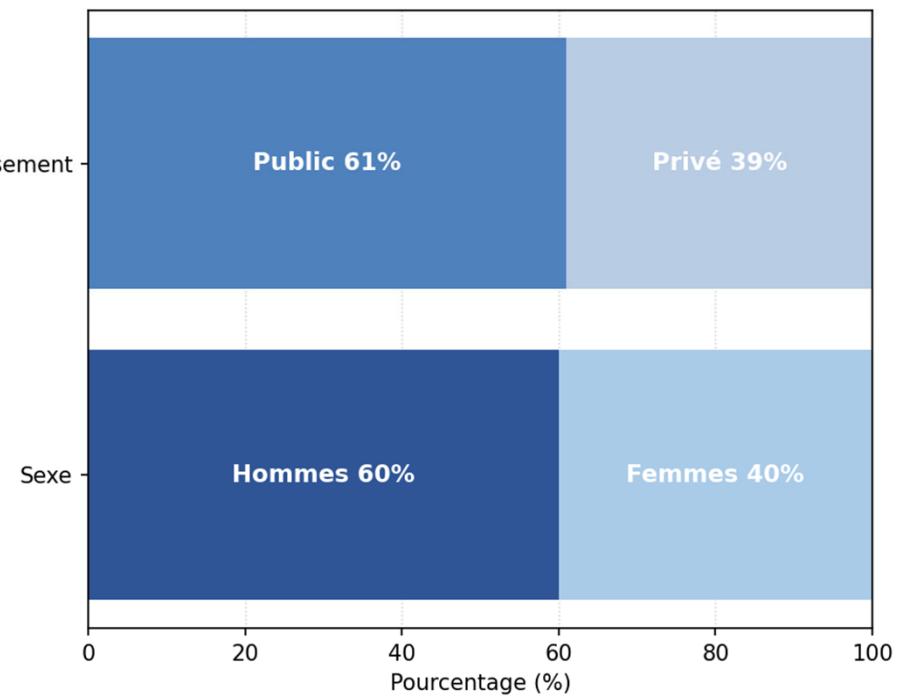
Enquête sur la profession de perfusionniste en France (2020)

57 centres de chirurgie cardiaque



- $\simeq 39\ 000$ CEC par an
- 309 Perfusionnistes

Répartition des perfusionnistes



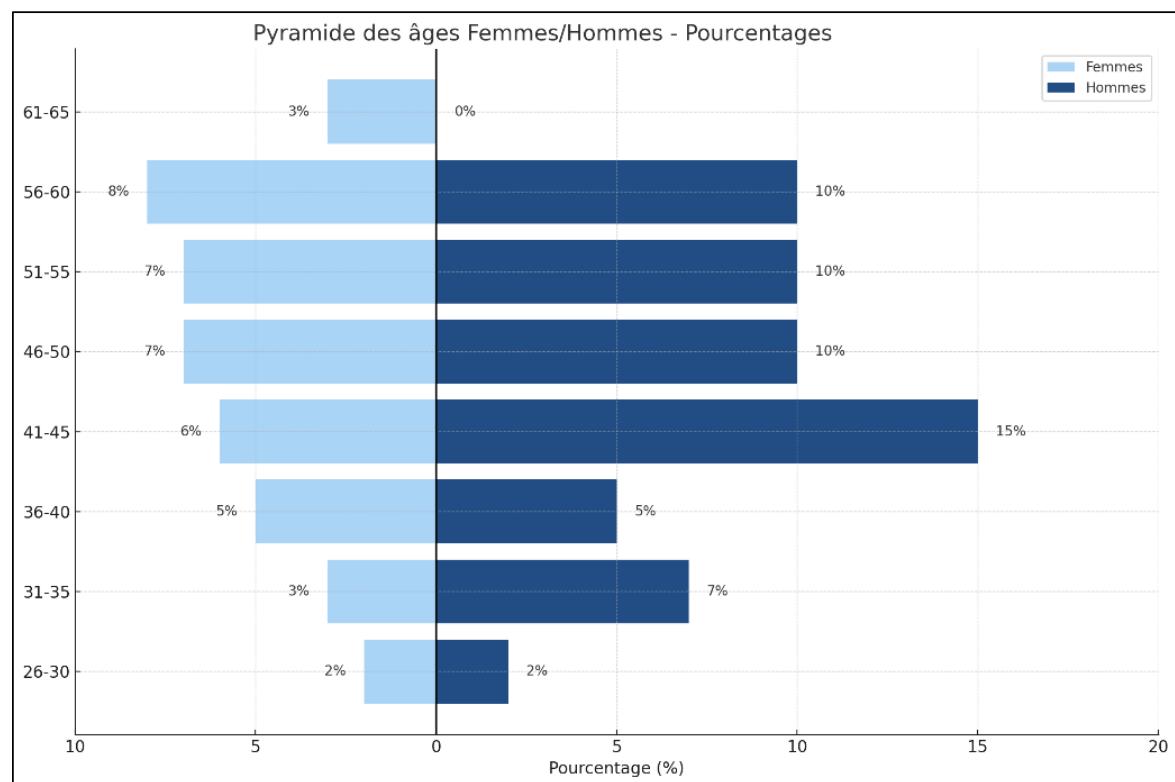
Enquête sur la profession de perfusionniste en France (2020)

Age médian : 47 ans

21% des perfu ont plus de 55 ans

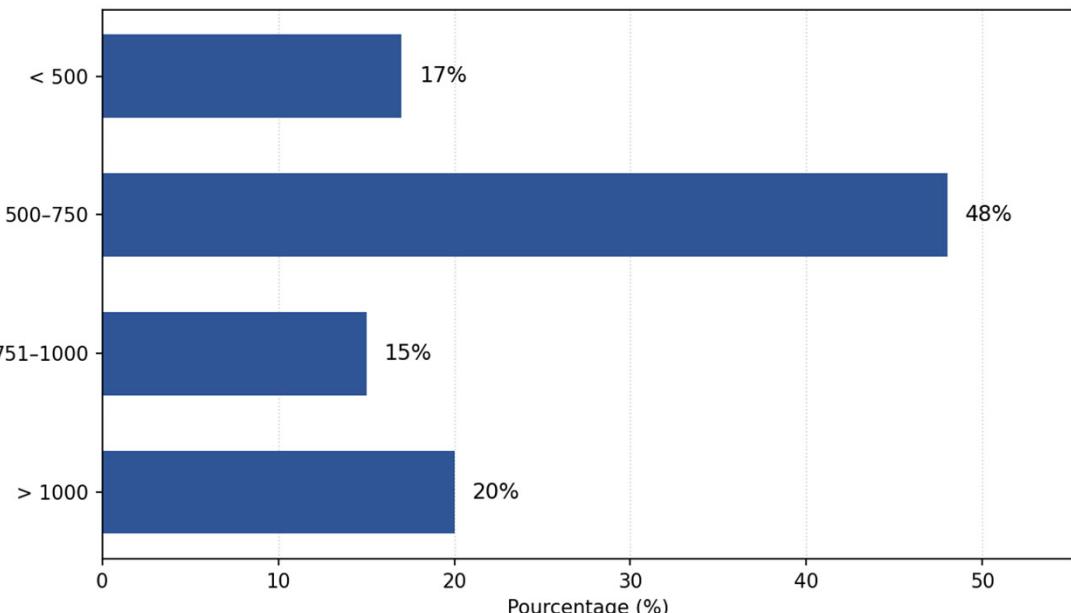
Profession :

- Forte proportion masculine
- Plutôt expérimentée
- Vieillissante
- Peu renouvelée par les jeunes diplômés

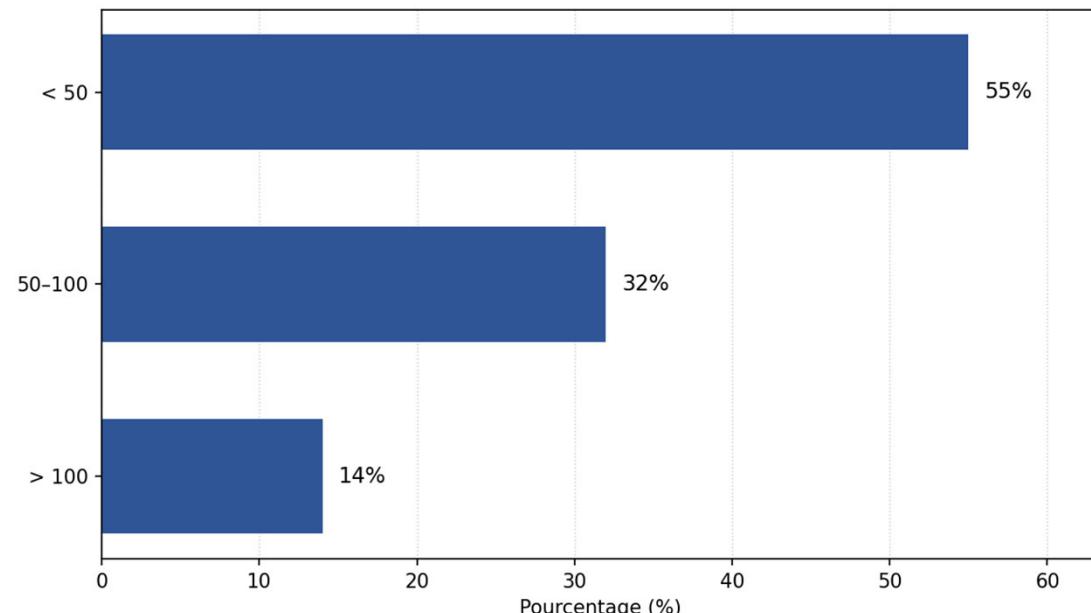


Enquête sur la profession de perfusionniste en France (2020)

Activité CEC par centre

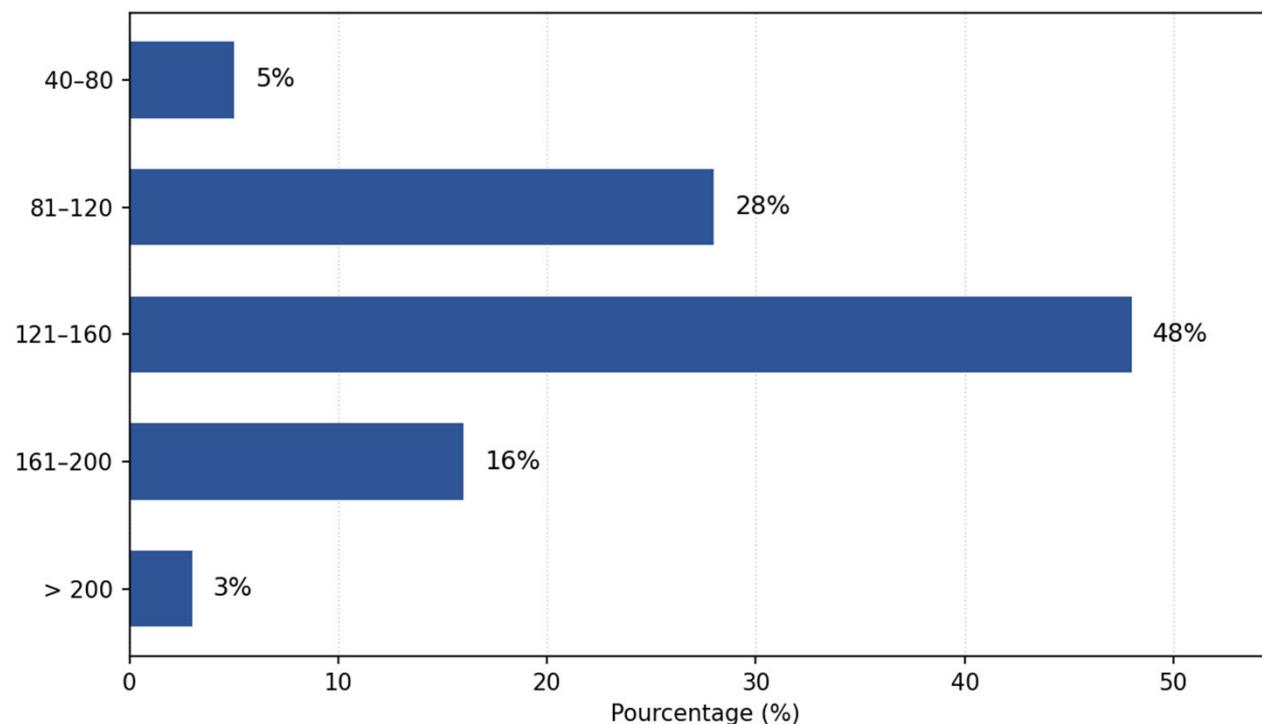


Activité ECMO par centre



Enquête sur la profession de perfusionniste en France (2020)

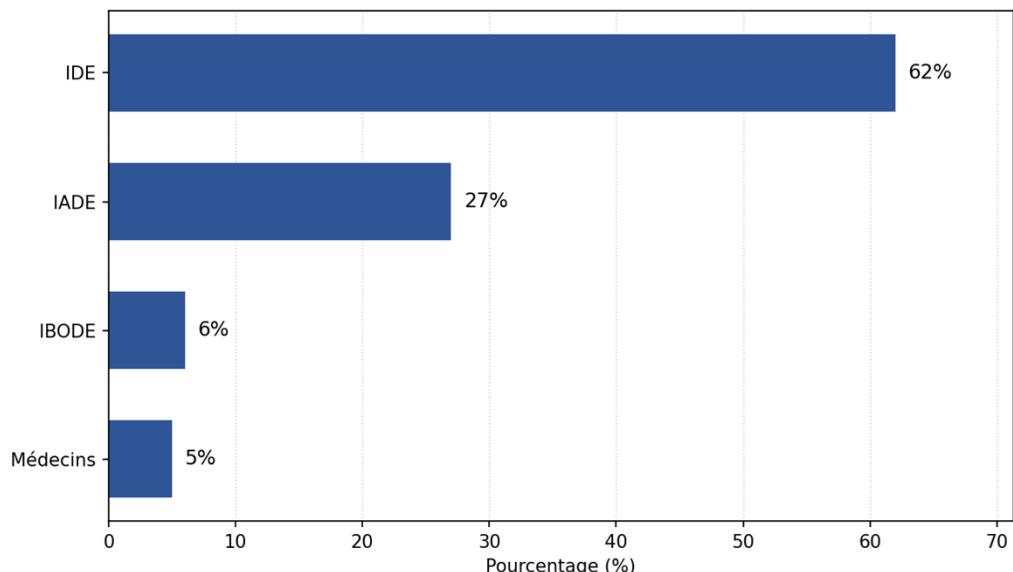
Activité CEC annuelle par perfusionniste



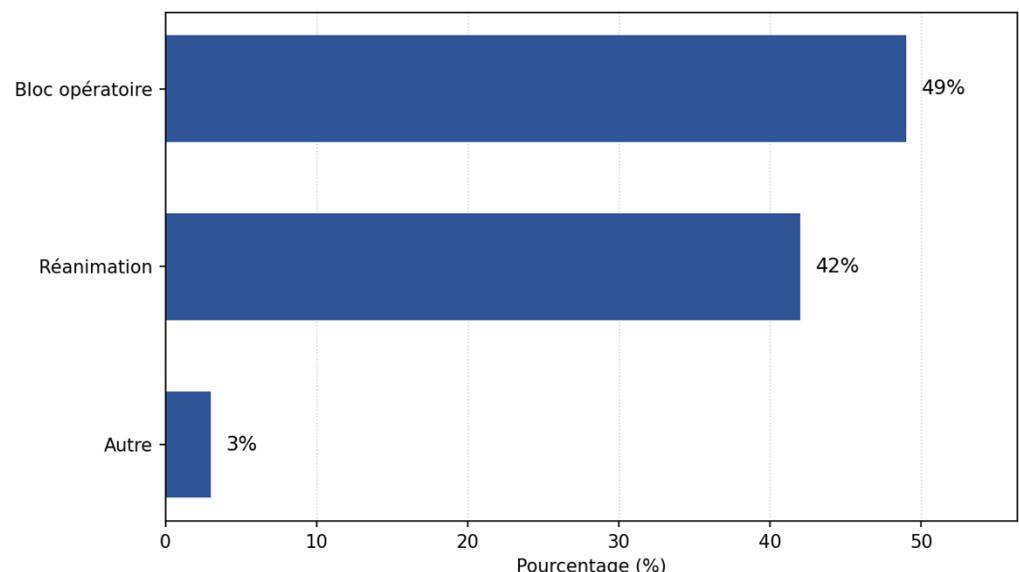
- Activité médiane par perfusionniste 140/an (EBCP > 100/an) -

Enquête sur la profession de perfusionniste en France (2020)

Formation initiale des perfusionnistes

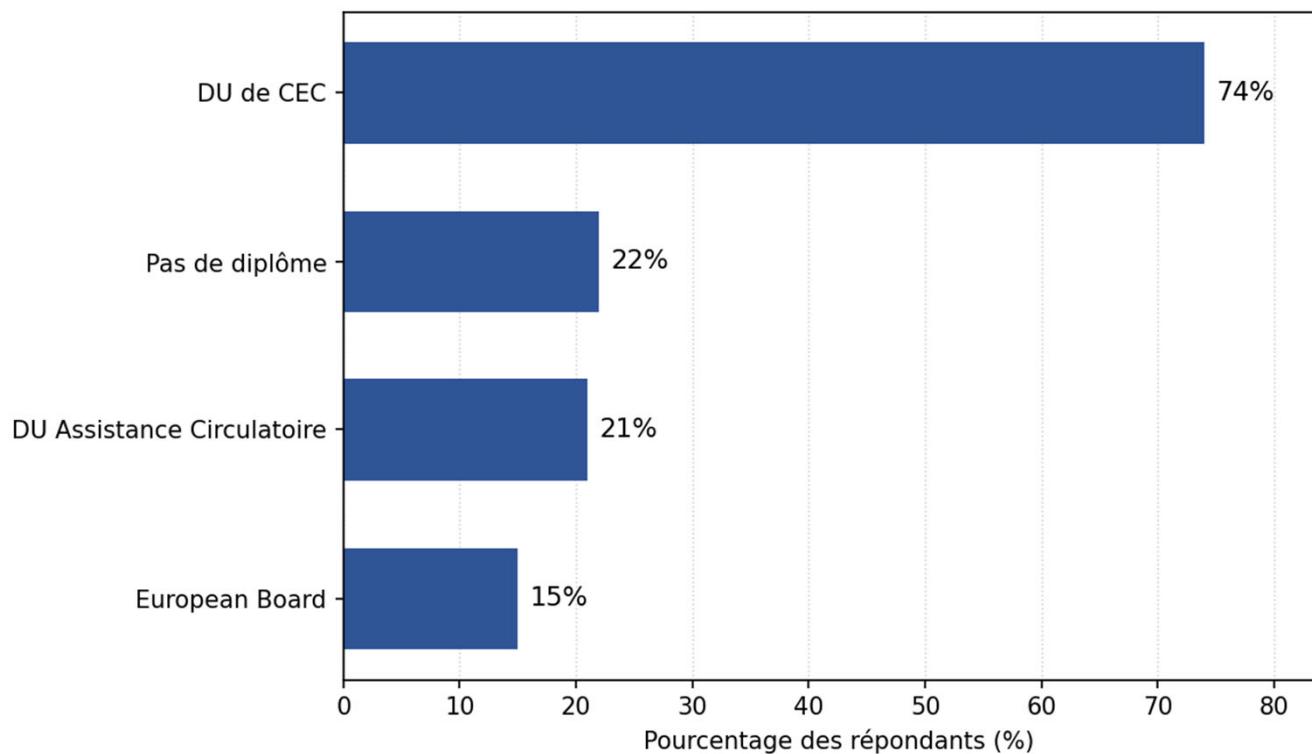


Expérience professionnelle avant l'activité de perfusionniste



Enquête sur la profession de perfusionniste en France (2020)

Diplômes déclarés (multi-sélection possible)



Enquête française CEC 2008

Annales Françaises d'Anesthésie et de Réanimation 29 (2010) 361-367



Disponible en ligne sur
ScienceDirect
www.sciencedirect.com

Elsevier Masson France
EM|consulte
www.em-consulte.com



Article spécial
Enquête française sur la prise en charge de la circulation extracorporelle et la formation des perfusionnistes en 2008

Survey on the training and organisation of cardiopulmonary bypass for cardiac surgery in France

J.-M. Charrière ^{a,1,*}, H. Darrietort ^{b,1}, C. de Riberolles ^{c,1}, F. Alexandre ^{d,1}, J.-J. Lehôt ^{e,1}, D. Longrois ^{f,1}

^aDépartement d'anesthésie-réanimation, CHU La Milétrie, 2, rue de la Milétrie, BP 577, 86021 Poitiers cedex, France
^bService de cardiologie médicochirurgicale, Institut Arnault-Tzanck, 06721 Saint-Laurent-du-Var, France
^cService de chirurgie cardiovasculaire, CHU de Clermont-Ferrand, 63000 Clermont-Ferrand, France
^dDépartement de chirurgie cardiovasculaire, hôpital européen Georges-Pompidou, 75998 Paris cedex, France
^eER22, service d'anesthésie-réanimation, hôpital cardiovasculaire et pneumologique, groupement hospitalier Est, 69677 Lyon-Bron cedex, France
^fDépartement d'anesthésie-réanimation, groupe hospitalier Bichat - Claude-Bernard, 75877 Paris cedex 18, France

	2008	2020
Nombre de centres	73	57
Nombre de perfusionnistes	256	309
Répartition public / privé	73 % publics / 27 % privés	61 % publics / 39 % privés
Age médian	49 ans	47 ans
Activité médiane par centre	600 CEC/an	670 CEC/an
Formation initiale	67 % d'IDE	62 % d'IDE

Le « métier » de perfusionniste

Légifrance

Code de la santé publique



› Article D6124-122

Version en vigueur depuis le 10 mars 2006

Le personnel médical et paramédical intervenant en chirurgie cardiaque comprend :

- 1° Au moins deux chirurgiens, titulaires du diplôme d'études spécialisées complémentaires en chirurgie thoracique et cardiovasculaire ou compétents en chirurgie thoracique et, pour la chirurgie des cardiopathies congénitales complexes de l'adulte, la collaboration d'un chirurgien formé ou ayant une expérience en chirurgie des cardiopathies congénitales selon des modalités précisées par arrêté du ministre chargé de la santé ;
- 2° Au moins un médecin justifiant d'une formation universitaire en circulation sanguine extracorporelle ;
- 3° Au moins deux médecins qualifiés spécialistes ou compétents en anesthésie réanimation ayant une expérience en chirurgie cardiaque ;
- 4° Le cas échéant, des médecins qualifiés en réanimation médicale ou en cardiologie ;
- 5° Pour chaque intervention : deux infirmiers, dont un infirmier ou une infirmière de bloc opératoire, présents dans la salle. En tant que de besoin, un infirmier ou une infirmière ou un médecin expérimenté en circulation sanguine extracorporelle et un infirmier ou une infirmière anesthésiste sont également présents ou peuvent être appelés dans un délai compatible avec l'urgence vitale.

Le « métier » de perfusionniste

Légifrance

Code de la santé publique



› Article R4311-9

L'infirmier ou l'infirmière est habilité à accomplir sur **prescription médicale écrite, qualitative et quantitative, datée et signée**, les actes et soins suivants, à condition qu'un médecin puisse intervenir à tout moment :

1° Injections et perfusions de produits d'origine humaine nécessitant, préalablement à leur réalisation, lorsque le produit l'exige, un contrôle d'identité et de compatibilité obligatoire effectué par l'infirmier ou l'infirmière ;

2° Injections de médicaments à des fins analgésiques dans des cathéters périphériques et intrathécaux ou placés à proximité d'un tronc ou d'un plexus nerveux, mis en place par un médecin et après que celui-ci a effectué la première injection ;

3° **Préparation, utilisation et surveillance des appareils de circulation extracorporelle** ;

...

Formation des IDE

- CEC jamais abordée pdt la formation des IDE
- Aucune allusion dans le référentiel de formation

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE, DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VILLE
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

ANNEXE III

LE RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier vise l'acquisition de compétences pour répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluriprofessionnalité.

1. Finalités de la formation

Le référentiel de formation des infirmiers a pour objet de professionnaliser le parcours de l'étudiant, lequel construit progressivement les éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportements.

L'étudiant est amené à devenir un praticien autonome, responsable et réflexif, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle et de mener des interventions seul et en équipe pluriprofessionnelle.

L'étudiant développe des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles. Il établit son portefeuille de connaissances et de compétences et prépare son projet professionnel.

L'étudiant apprend à reconnaître ses émotions et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose. Il se projette dans un avenir professionnel avec confiance et assurance, tout en maintenant sa capacité critique et de questionnement.

L'étudiant développe une éthique professionnelle lui permettant de prendre des décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité dans le champ de sa fonction.

Exercés au raisonnement clinique et à la réflexion critique, les professionnels formés sont compétents, capables d'intégrer plus rapidement de nouveaux savoirs et savent s'adapter à des situations variées.

2. Principes pédagogiques

Le référentiel de formation est articulé autour de l'acquisition des compétences requises pour l'exercice des différentes activités du métier d'infirmier.

Le référentiel de formation met en place une alternance entre l'acquisition de connaissances et de savoir-faire reliés à des situations professionnelles, la mobilisation de ces connaissances et savoir-faire dans des situations de soins, et, s'appuyant sur la maîtrise des concepts, la pratique régulière de l'analyse de situations professionnelles.

La formation est structurée autour de l'étude de situations donnant aux étudiants l'occasion de travailler trois paliers d'apprentissage :

- « comprendre » : l'étudiant acquiert les savoirs et savoir-faire nécessaires à la compréhension des situations ;
- « agir » : l'étudiant mobilise les savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action ;
- « transférer » : l'étudiant conceptualise et acquiert la capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles.

Le référentiel de formation est organisé pour mettre en relation les connaissances à acquérir et le développement des compétences requises. Les unités d'intégration mobilisent l'ensemble des savoirs autour des situations professionnelles. La progression dans l'acquisition des compétences est formalisée sur le portfolio.

Le parcours de formation tient compte de la progression de chaque étudiant dans sa manière d'acquérir les compétences. Ce parcours développe ainsi l'autonomie et la responsabilité de l'étudiant, qui construit son cheminement vers la professionnalisation.

Les contenus de formation tiennent compte de l'évolution des savoirs et de la science. Ils sont actualisés en fonction de l'état des connaissances. Ils font une place à l'enseignement des sciences et des techniques infirmières.

La posture réflexive

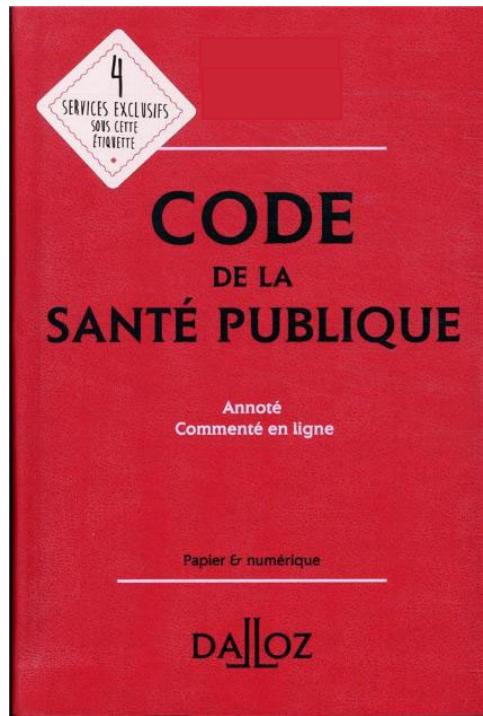
L'entraînement réflexif est une exigence de la formation permettant aux étudiants de comprendre la liaison entre savoirs et actions, donc d'intégrer les savoirs dans une logique de construction de la compétence.

Cette posture consiste non seulement à positionner des travaux cliniques ou pratiques dans la formation, mais surtout à revenir sur les acquis, les processus et les stratégies utilisées pour dégager les principes transposables.

Ainsi sont nommés et valorisés les principes de l'action, les références scientifiques, les schémas d'organisation, etc., tout ce qui contribue à fixer les savoirs et à les rendre disponibles et mobilisables lors de la réalisation d'autres travaux.

Le « métier » de perfusionniste

Inadéquation entre ce qui se passe dans les blocs et les textes réglementaires



VS



Tentative de reconnaissance

CIRCULAIRE N° 2938/DGSH/8 D DU 7 AOUT 1981
Relative à la situation des agents chargés de la circulation extracorporelle
dans les établissements d'hospitalisation publics

En l'absence de statut national, les établissements hospitaliers ont la possibilité, en application de l'article 22 (9) de la Loi du 31 Décembre 1970 portant réforme hospitalière, de déterminer les règles concernant l'emploi de ces personnels, par délibération du conseil d'administration soumise à approbation préfectorale.

En tout état de cause, il serait peu opportun d'envisager un statut sur le plan national pour des agents, dont le nombre total est relativement faible, et alors que le développement des techniques chirurgicales rend incertain l'avenir de la circulation extracorporelle telle qu'elle est pratiquée actuellement.

Tentative de reconnaissance



Article 13 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 :

« *les corps et cadres d'emplois de fonctionnaires sont régis par les statuts à caractère national.* »

1983
Fin des statuts locaux

Paradoxe du métier de perfusionniste

En 2008
Soit il y a 17 ans...



- Formation initiale et continue peu formalisée
- Absence de cadre réglementaire strict malgré
 - ✓ une expertise et une responsabilité des perfusionnistes
 - ✓ Une évolution technologique fulgurante

Répertoire des métiers de la santé : la fiche métier

2015 Crédation d'une fiche métier

Reconnaissance (non officielle) de la spécificité des activités des perfusionnistes

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION
L'Etat, l'Égalité, la Protection

LE RÉPERTOIRE DES MÉTIERS DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE
FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

Une aide à la décision pour chacun d'entre nous.



Infirmier(ère) perfusionniste

Famille : Soins
Sous-famille : Soins infirmiers
Code métier : 05C50

Informations générales

Définition :
Organiser, réaliser, surveiller la circulation extracorporelle (hématose, l'irrigation tissulaire, surveillance biologique) et la situation hémodynamique du patient ainsi que le fonctionnement de l'appareil au cours de la circulation extracorporelle.

Assurer une assistance cardio-circulatoire et/ou respiratoire de courte et longue durée.

Peut être amené à exercer au sein de son établissement ou d'autres structures.

Autres appellations :
Infirmier(ère) en assistance circulatoire,
Cardio-perfusionniste,
Technicien(ne) de circulation extra-corporelle.

Spécificités :
Transport médicalisé d'un patient sous assistance circulatoire.

Prérequis réglementaires pour exercer le métier :
Diplôme d'Etat Infirmier.

Activités

- Contrôle, traçabilité, préparation de l'environnement du patient dans son domaine d'activité
- Coordination de l'entretien des machines, gestion du matériel et développement des techniques utilisées, en lien avec l'équipe médicale et bio-médicale
- Evaluation des pratiques et veille spécifique à son domaine d'activité
- Information et formation des professionnels de santé des services en lien avec le domaine d'activité
- Réalisation de mesures de qualité et de sécurité (contrôle, traçabilité, vigilance) dans son domaine d'activité
- Réalisation, organisation des soins auprès des patients dans son domaine d'activité
- Recueil d'information, préparation des paramètres et équipements en vue de la prise en charge du patient dans son domaine d'activité
- Surveillance des fonctions vitales du patient dans son domaine d'activité
- Transmission des informations et traçabilité de soins et activités

Savoir-Faire

Infirmier(ère) perfusionniste - Page 1/3
Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles

Répertoire des métiers de la santé : la fiche métier

Formation :

- ✓ DU assistance Circulatoire
- ✓ DU circulation extracorporelle
- ✓ Accréditation EBCP

Mais sans revalorisation...


MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION
Santé
Égalité
Famille

LE RÉPERTOIRE DES MÉTIERS DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE
FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE
Une aide à la décision pour chacun d'entre nous.



Personnels de recherche clinique pour les études et recherche dans son domaine d'activités.

Nature et niveau de formation pour exercer le métier :
Diplômes universitaires dans le domaine de la circulation extra-corporelle et l'assistance cardio-circulatoire et/ou respiratoire (DU assistance circulatoire, DU circulation extracorporelle, accréditation, European Board of cardiovascular perfusion).

Correspondances statutaires éventuelles :
Corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés (Personnel de catégorie A).

Passerelles :
Infirmier de bloc opératoire en chirurgie cardiaque
Infirmier anesthésiste en chirurgie cardiaque
Encadrant d'unité de soins et d'activités paramédicales
Formateur des professionnels de santé.

Activité en pleine expansion

Malgré la prédition de la circulaire de 1981 :

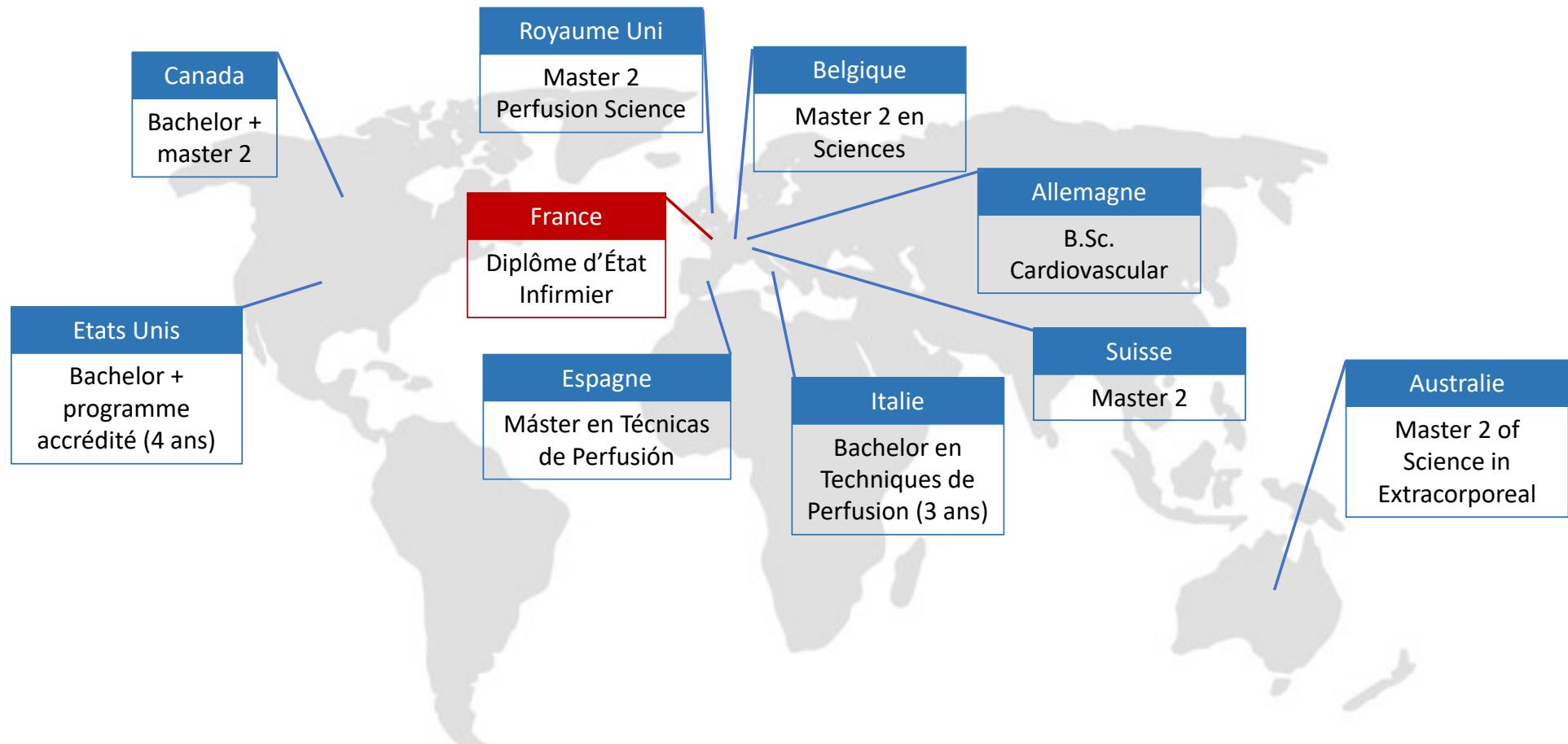
- CEC adulte et pédiatrique toujours là !
- ECMO V-V et ECMO V-A
- Unité Mobile d'assistance Circulatoire et Respiratoire (UMAC-R)
- Circulation régionale Normothermique (donneurs décédés M.III)
- Perfusion ex-vivo (greffons rénaux, hépatiques, pulmonaires ou cardiaques)
- VAD coordinateur(rice)...

Nécessité de former les perfusionnistes

- Évolution technologique
- Sécurité des patients
- Uniformité territoriale
- Reconnaissance professionnelle
- Attractivité et pérennité du métier
- Convergence européenne



Panorama international des formations



DIPLÔME UNIVERSITAIRE

Pour les médicaux

- Reconnaissance des compétences

Pour les paramédicaux

- Longtemps formation « initiale »
- Formation continue ou de perfectionnement



DIPLÔME UNIVERSITAIRE

Diplômes d'université \neq diplômes nationaux d'état (licence ou master)

Domaine restreint : Chaque université est habilitée pour DU spécifiques

- Modalités d'accès
- Durée
- Modalités de validation

peuvent être très différentes

Diplômes en autonomie locale



DU CIRCULATION EXTRA-CORPORELLE EN CHIRURGIE CARDIAQUE ET EN SUPPLÉANCE D'ORGANES (>2008)

ENSEIGNEMENT THÉORIQUE ET PRATIQUE

- ≈ 100 heures de cours (5 séminaires)
- Ateliers pratiques et séances de simulation
- Enseignants : ingénieurs, néphrologues, cardiologues, pharmaciens, mar, perfu, chirurgiens et contrôleurs aériens...
- Approche suppléance pluri-organes (cœur, foie, poumon et rein)



PRATIQUE

- Stage obligatoire 4-6 jours attestant de 10 cec au cours de l'année universitaire pour les "croyants mais non-pratiquants"

Responsable : Pr Alexandre OUATTARA



Séances de simulation

DU CIRCULATION EXTRA-CORPORELLE EN CHIRURGIE CARDIAQUE ET EN SUPPLÉANCE D'ORGANES (>2008)



Validation des connaissances

- 60 QRM depuis 2017 (2 h)
- Exposition d'un cas clinique de CEC ou assistance circulatoire (10-15 min)

Conditions de titre pour inscription

- Idé > 3 ans, internes de chirurgie et médecine, docteurs en médecine, pharmacie, sciences et vétérinaires

Responsable : Pr Alexandre OUATTARA

DU CIRCULATION EXTRA-CORPORELLE

Enseignement théorique et pratique

- ≈ 120 heures de cours
- 5 séminaires de deux jours
- 1 séance de simulation

Pratique

- Stage obligatoire de 4 jours

Validation des connaissances

- Examen écrit : QCM



Conditions de titre pour inscription

- Internes
- Chefs de Clinique
- Médecins ou Professionnels de la Santé :
Infirmiers(es) perfusionnistes

Responsables : Pr P. ACHOUH/Dr O. PONZIO

RÉSULTATS DU CEC BORDEAUX 2015 - 2024

Année universitaire	Inscrits	Présents à l'examen	Reçus à l'examen	Pourcentage de réussite
2017/2018	35	33	33	100 %
2018/2019	35	32	27	84 %
2019/2020	49	45	40	89 %
2020/2021	41	40	36	90 %
2021/2022	46 (3*)	43	36	84 %
2022/2023	51 (5*)	49	35	71 %
2023/2024	70 (7*)	65	54	83 %

* nombre d'étudiants réinscrits pour nouveau passage examen

Circulation Extra Corporelle et Assistance Circulatoire



2020

MASTER SCIENCES & TECHNOLOGIES Mention SANTE

Parcours
**Circulation Extra-Corporelle
&
Assistance Circulatoire**

Master CEC et AC

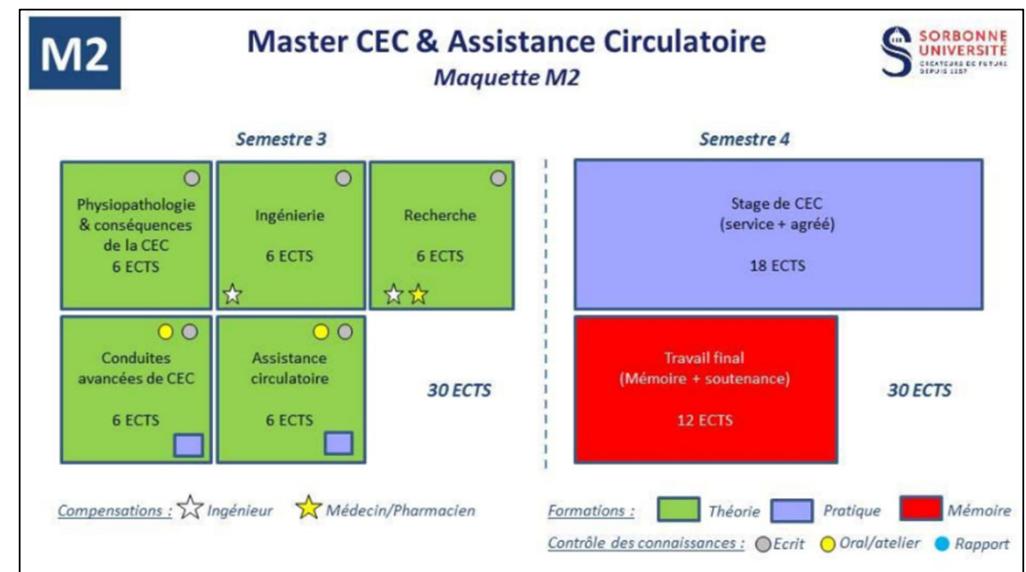
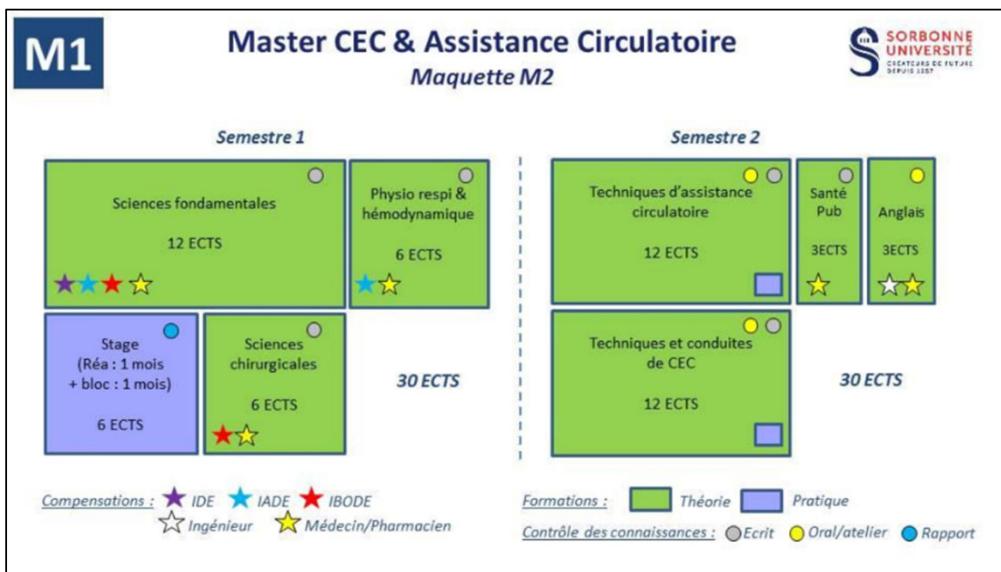
Objectifs :

- Proposer une formation initiale commune à tous les perfusionnistes
- Répondre aux exigences pour la reconnaissance d'un statut spécifique

La formation :

- Diplôme d'état (BAC+5)
- Formation théorique en E-learning
- 120 European Credit Transfer System (ECTS) en 15 UE théoriques et pratiques
- Dispense de certaines UE selon origines professionnelles
- Possibilité d'une validation des Acquis professionnels ou de l'expérience (VAP ou VAE)

Master CEC et assistance circulatoire



Master CEC et assistance circulatoire

- Age moyen : 43 ans
- 36% femmes
- 77% IDE, 20% IADE, 3% IBODE (quelques médecins)
- 8% exercent à l'étranger (Belgique, Suisse, Afrique)
- Prise en charge par l'employeur (71%) et autofinancement (29%)



MASTER CIRCULATION EXTRA-CORPORELLE & ASSISTANCE CIRCULATOIRE

Equipe pédagogique

	Pr Guillaume Lebreton Responsable du parcours Circulation Extra-Corporelle et Assistance Circulatoire		Me Sandrine DE ALMEIDA Référente M1		Dr Aude CARILLION Coordonnatrice pédagogique		M. Yann ROSANT Référent M2		Me Hélène GUEDES Référente UE7		Me Jennifer RENOU Secrétaire pédagogique		M. Laurent MATHIEU Référent UE15		M. Cyril MOULIN Accompagnateur VAE		Pr Michel KINDO
	Pr Christophe BAUFRETON		Pr Alexandre OUATTARA		Me Cécile LEGALLAIS		Pr Philippe GAUDARD		Me Aurélie FOUCHER		Pr Virginie FOUILLOUX						

SANTÉ
SORBONNE
UNIVERSITÉ

Master Santé - CEC & Assistance Circulatoire - Sorbonne Université - Paris

Master CEC et assistance circulatoire

À ce jour, 80 diplômés (*84% de réussite*)



Master CEC et assistance circulatoire

À ce jour, 80 diplômés (84% de réussite)



2019 - Sfaccce



Société française d'assistance circulatoire et de circulation extra corporelle

Missions

- ✓ Formation continue & perfectionnement
- ✓ Certification / reconnaissance des compétences
- ✓ Regroupement / structuration de la profession
- ✓ Diffusion des bonnes pratiques / recommandations
- ✓ Encadrement & promotion de la profession

SFACCEC 2025

Présidente
Christine RESIAK

Vice-présidents
Cyril MOULIN
Benoit BOUISSET

Trésorier
Olivier KAISER
Trésorier adjoint
Maxime LE JOLIVET

Secrétaire
Yann LOCQUEGNIES
Secrétaire adjointe:
Caroline DARDENNE

Membres du conseil d'administration
Lucrezia AJHOURH
César BRUNETTI
Joël FREDERIC
Sébastien LETHEILLIER
Florian MASSACRIER
Yann ROSANT

Pilote du Comité de Certification:
Sébastien LETHEILLIER

Pilote du Comité Scientifique:
Benoit BOUISSET

Pilote du Comité de Communication:
Olivier KAISER

Pilote du comité d'action pour la Profession:
Christine RESIAK

2023 – SNPerfu

Syndicat National des Perfusionnistes

Missions :

- Travailler à la création du métier de perfusionniste
- Travailler à la création d'un statut juridique
- Promouvoir la profession
- Collaborer avec la Sfaccce



2023 - Recommandations des sociétés savantes

- Formation initiale : Master Santé CEC et AC
- Création d'une profession de santé de perfusionniste
- Cadre légal harmonisé avec un référentiel d'activité et de compétences clair
- Alignement des rémunérations sur le niveau de diplôme (BAC+5)

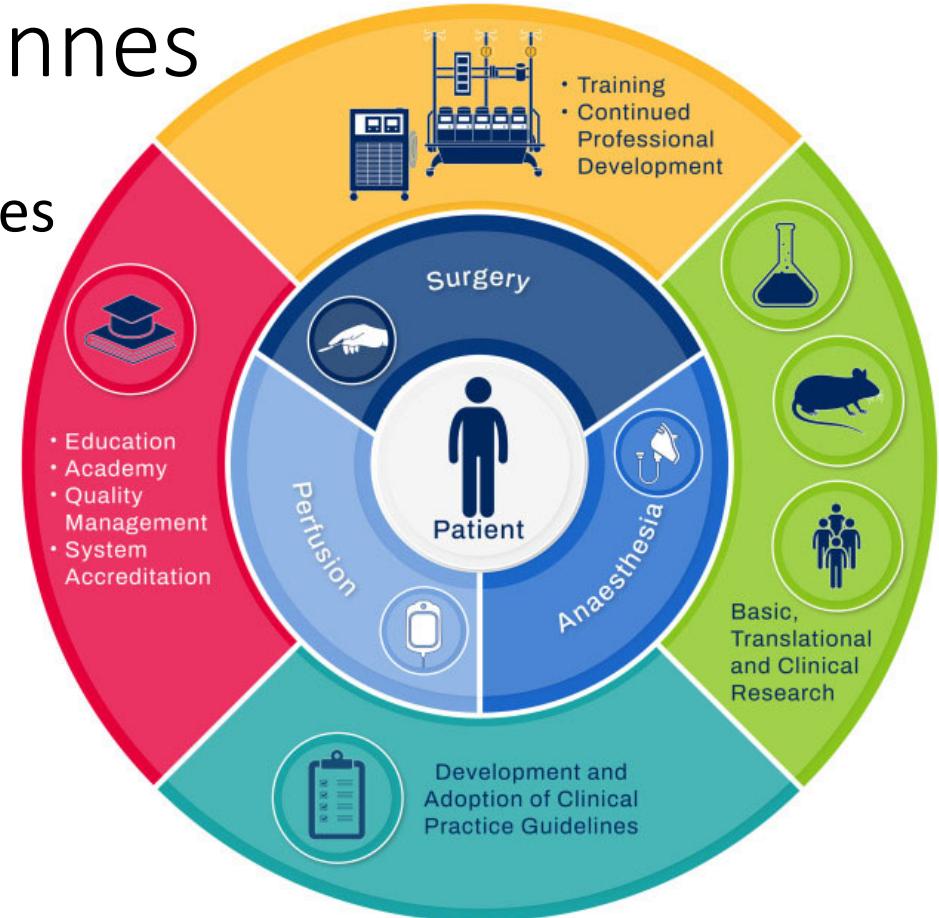


Recommandations Européennes

Chirurgiens – anesthésistes – perfusionnistes

Mêmes recommandations

- Formation
- Entrainement
- Recherche clinique
- Accréditation
- Formation continue



Depuis 1991 encadrement et promotion de la perfusion cardiovasculaire

- Programmes de formation standardisés pour les perfusionnistes
- Certification Européenne « Certificat européen de perfusion cardiovasculaire (ECCP) »

Seule organisation européenne impliquée dans :

- La formation initiale
- La formation continue (recertification)
- La publication de recommandations pour la perfusion

Formation des perfusionnistes en Europe

Consensus EBCP 2025



Formation recommandée

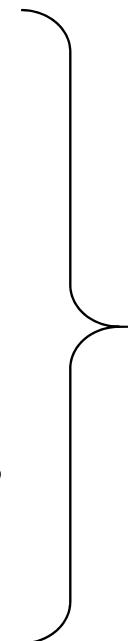
- Niveau minimal : Bachelor avec 60 ECTS dédiés à la perfusion.
- Évolution souhaitée : passage au Master
- Formation clinique : 2 à 3 ans en chirurgie cardiaque, ≥ 100 CEC supervisées
- Formation continue : re certification triennale

Compétences clés

- Techniques : maîtrise CEC, ECMO, gestion du sang, pharmacologie, ingénierie biomédicale
- Cognitives : raisonnement clinique, prise de décision rapide, analyse de données
- Non techniques : communication, leadership, travail d'équipe, empathie

Le métier de perfusionniste

- Activité spécifique
- Technicité particulière
- Responsabilités importantes
- Des recommandations européennes fortes
- Des recommandations nationales



Vers un véritable
métier ?

Vers une reconnaissance officielle ?



ASSEMBLÉE NATIONALE
15-16-17ème législature

Sur 3 législatures

- 37 questions écrites
- 5 réponses



Les questions écrites

- 9 questions écrites
- 1 réponse

Depuis 2023 7 ministres de la santé

1. Aurélien Rousseau	5 mois
2. Agnès Firmin-Le Bodo	3 semaines
3. Catherine Vautrin	1 mois
4. Frédéric Valletoux	7 mois
5. Geneviève Darrieussecq	3 mois
6. Yannick Neuder	9 mois
7. Stéphanie Rist	?



Tentative voie parlementaire

Avril 2025 : Amendement loi profession infirmière avec l'ONI

Reconnaissance des expertises infirmières spécifiques

AMENDEMENT SUR LA PROPOSITION LOI SUR LA PROFESSION D'INFIRMIER

Article 1^{er} quinquies

L'article L. 4311-29 du Code de la santé publique est ainsi modifié :

Après le 4°, il est ajouté un :

« 5° Les exercices spécialisés exercées par les infirmiers nécessitant un diplôme universitaire de niveau master"

Un espoir ?



Yannick NEUDER • 1er

France Ministre chargé de la Santé et de l'Accès aux soins...

8 mois •

Insuffisamment revalorisés et reconnus, les **#perfusionnistes** sont essentiels pour nos activités de chirurgie cardiaque avec presque 40 000 ... plus





Vers une reconnaissance officielle ?

Pourquoi NE PAS créer un statut spécifique :

- Impossibilité de remplacer un perfu par IBODE ou IADE avec un " peu d'expérience "
- les perfu ne pourront plus aller "dépanner" dans les services en tension
- Profils trop différents : donc pas d'harmonisation 😊
- La fonction de perfusionniste est reconnue par le versement d'une NBI de 13 points (63,96 €)



Vers une reconnaissance officielle ? Pas sur ...

Pas de statut de perfusionniste

mais Effort pour aligner le salaire sur
celui des IADE

Pas de formation obligatoire

mais Consigne ministérielle aux
directeurs d'hôpitaux pour
faciliter l'accès au master



Nouvelle tentative voie parlementaire

Novembre 2025
Amendement
PLFSS

ARTICLE ADDITIONNEL APRÈS L'ARTICLE 32

Après l'article 32, insérer l'article additionnel suivant :

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 30 juin 2026, un rapport évaluant les conditions de reconnaissance du métier d'infirmier perfusionniste comme spécialité infirmière, au sens des articles L. 4311-1 et suivants du code de la santé publique.

Ce rapport analyse notamment :

- 1° Les besoins actuels et prévisionnels en infirmiers perfusionnistes dans les établissements de santé, au regard des activités de chirurgie cardiaque, de greffe et d'assistance circulatoire ;
- 2° Les compétences et formations spécifiques nécessaires à l'exercice de cette fonction, ;
- 3° Les conditions d'intégration de cette expertise dans le champ des spécialités infirmières reconnues par la réglementation ;
- 4° L'évaluation de cette spécialité dans la grille indiciaire hospitalière et les tarifications à l'activité (T2A) afin de garantir une valorisation équitable des compétences.

Le rapport formule des recommandations relatives à la reconnaissance universitaire, réglementaire et statutaire de cette spécialité.

En résumé

- Pour les perfu, le DU de Bordeaux reste une formation continue de référence
- Master CEC et AC : plébiscitée par les perfusionnistes (30% formés)
- Une société savante, un syndicat
- Des recommandations européennes et nationale claires
- Des propositions de nos tutelles timides sans vision d'avenir



A suivre...



Bonjour Monsieur,

Le PFLSS n'est pas adopté encore et nous sommes très mobilisés nuit et jour sur le sujet mais mon secrétariat en copie reviendra vers vous pour un RDV dès que possible.

Bien cordialement,



Dr. CHALLIER Jordan (PharmD)

Conseiller spécial de la ministre, en charge de la formation, des compétences, de l'attractivité des métiers et du dialogue social

Cabinet de Stéphanie RIST

Ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

14 avenue duquesne - 75007 PARIS - Bureau 7531

– [Secrétariat](#)

